

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

26/11/2020

L'an deux mille vingt et le vingt six novembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R.PLA, Maire.

Présents : MM. R. PLA, M.P.SADOURNY-GOMEZ, M.BAIGES, J.BALLANEDA, A.GIRBAL, D.FIGUERES, P.PORTAL,, M.VERNAY, M.P.PINEAU, M.BARCELO V.LEBRETON, X.LOUGARRE

Absents excusés : Y.MORGEN (procuration R.PLA) , M.DIAZ (procuration MP SADOURNY)

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité

CESSIONS TERRAINS

Mr Lombardi rue du château : il y a plus de 15 ans Mr Lombardi avait sollicité la mairie pour utiliser une partie du terrain communal pour y installer les groupes clim et renforcer sa terrasse. Aujourd'hui, la vente de sa maison nécessite la régularisation de cette occupation en procédant à la cession des surfaces utilisées par Mr Lombardi. Ce dernier a réalisé l'arpentage avec un géomètre. La commune doit donc valider la demande de cession à Mr Lombardi.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

Mr Martin impasse des remparts : cession du fond de l'impasse des remparts séparant ses deux propriétés. La décision avait été déjà actée par la commune en 2017. Afin de régulariser au niveau cadastral, une réactualisation de la décision et de la délibération est nécessaire.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

De plus afin de pouvoir procéder à cette cession, la commune doit avant déclasser la portion de voie du domaine public.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

Mr Simont : reprise de l'arpentage de la limitation de la falaise rue du château afin de régulariser la cession d'une partie de la falaise propriété de Mr Simont à la commune.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

Mr Sabiude : cession de la parcelle Ak 65 pour extension maternelle car sur le cadastre la parcelle n'est pas propriété communale. La demande doit être faite auprès du notaire pour connaître la suite à donner.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

DONS ÉCOLES

Lors d'un mariage, Mr le Maire a reçu un chèque de la famille des mariés afin de faire un don à la caisse des écoles. Afin d'accepter ce don, il est nécessaire de délibérer pour le budget de la caisse des écoles et nous profitons de ce cas pour en faire de même pour les budgets du ccas et de la commune.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

MODIFICATION DELEGUE UDSIS

A la demande de l'UDSIS, il est nécessaire de modifier le nom du délégué car Mme Sadourny Gomez siège déjà pour une autre entité. Mr Pla a été proposé

en substitution et il est nécessaire de passer cette modification via délibération.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

TARIFS CANTINE

L'Udsis a procédé à une actualisation des tarifs cantine courant 2020 que la commune au vue de la crise sanitaire n'a pas répercuté aux familles. Mr le Maire propose de réactualiser les tarifs cantine au 01 janvier 2021 suite à la nouvelle révision des tarifs de l'udsis au 01 janvier 2021. Cette augmentation tient compte également des frais de fonctionnement et de gestion du service cantine par la commune, mais aussi des investissements en matière de produits bio et locaux initiés par l'Udsis.

Tarif mensuel : 55 euros et tarif ticket : 4 euros

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

OPAH – CONVENTION CCACVI

Dans le cadre de l'OPAH (opération habitat), les communes doivent approuver la nouvelle convention de prêts à l'attention des particuliers pour la réalisation de travaux de rénovation qui leur permettent aussi de bénéficier d'aides financières.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

Mr klee propose qu'une permanence soit installée en Mairie pour expliquer ces mesures à la population. La CCACVI communique déjà sur ces aides via son site internet et en mairie nous avons des brochures à la disposition des administrés et note d'information sur le site internet.

TRANSFERT PLU A LA CCACVI

En 2015, la commune s'était opposée au transfert du PLU à la CCAVI. Aujourd'hui il est nécessaire de statuer à nouveau sur ce transfert. Mr le Maire propose de refuser ce transfert pour le moment.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

MARCHE TRAVAUX AVENUE MEDITERRANEE

Le maître d'œuvre AGT Prades a préparé des plans d'aménagement de l'avenue de la méditerranée en terme de voirie et pour le réseau pluvial. Les plans voirie ont été présentés au département pour validation. Une fois les plans validés par le département, il est nécessaire de lancer le marché public pour les travaux voirie. Les travaux du réseau pluvial de l'avenue peuvent être lancés en décembre car indépendants de la validation du département. Les plans sont ceux que la commune avait validé en 2017 sur proposition de Mr Christol, qui travaillait comme maître d'oeuvre pour la commune.

CHOIX NOMS DE RUE ZAC 2EME TRANCHE

Comme pour la tranche 1, il est nécessaire de nommer les rues de la tranche 2 de la zac. L'éducation nationale et l'État ont sollicité les communes afin de rendre hommage à la victime du dernier attentat perpétré sur un enseignant en nommant une rue, une place ou un bâtiment la Laïcité.

Mr le Maire et l'ensemble des élus ont fait des propositions de noms de rue et les choix ont été arrêtés :

rue de la Laïcité, rue de la Liberté, chemin de la Fraternité et chemin de l'Egalité.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

PERSONNEL

Départ en retraite de deux agents : cantinière et atsem

Le remplacement de l'atsem est nécessaire. Mme Vernay assure aujourd'hui le remplacement de Mme Vizer qui a été placée en autorisation spéciale d'absence en lien avec la covid. Mme Vernay sera également reconduite en janvier 2021 si elle satisfait au poste et passera donc à 28h comme atsem.

Le remplacement de la cantinière ne sera pas nécessaire car nous réorganisons les services.

Mme Molle qui travaille actuellement en temps cantine verra son contrat modifié en rajoutant 0h30 par jour en plus soit 12h par semaine au lieu de 10h actuellement. Son contrat sera également modifié avec la création du CCAS où Mme Molle devra assurer le ménage école et mairie suite au transfert de deux agents au CCAS passant ainsi au 1^{er} janvier à 18h00 par semaine contre 12h actuellement.

Cette nouvelle organisation, nécessite la mise à jour du tableau des effectifs de la commune.

PASSAGE A GUE

Afin d'avancer sur la partie administrative, il est demandé à la commune de valider l'emplacement des futures barrières de part et d'autres du gué. Une proposition a été faite par le Smigata. Il est demandé également de reprendre sur un même arrêté les panneaux de signalisation et les interdictions aux abords et sur le gué.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

TRAVAUX ÉCOLE MATERNELLE

Les effectifs des élèves en maternelle grandissant (77 élèves pour septembre 2021 contre 64 en 2020) nécessitent de revoir l'organisation scolaire.

Aujourd'hui les maternelles déjeunent à la cantine de l'élémentaire ce qui pose le problème des déplacements. Sans oublier que la salle de motricité se trouve elle aussi à l'école élémentaire. Il est donc nécessaire de prévoir les travaux qui ont déjà été soumis au Sous Préfet dans le cadre du plan de relance 2020. la commune avait sollicité une esquisse du cabinet Pous pour la réalisation des deux projets. Aujourd'hui il est nécessaire de lancer une consultation pour choisir le futur maître d'oeuvre de ce chantier mais aussi le bureau de contrôle. La commune lancera donc une consultation en décembre 2020.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Diverses demandes doivent être déposées :

- cantine et salle de motricité auprès de la Région et du département
- avenue de la méditerranée auprès du département

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

FONDS DE CONCOURS CCACVI

Comme chaque année, la CCACVI reverse à la commune un fonds de concours qu'il est nécessaire de passer en conseil municipal pour un montant de 31740 euros portant sur les travaux d'aménagement du parking rue du château.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

EMPRUNTS

Afin de pouvoir réaliser les travaux de la maternelle (758 000 euros HT et de l'avenue de la méditerranée (860 000 euros HT), la commune doit recourir à l'emprunt. Des demandes ont été déposées auprès de la banque postale, le

crédit agricole et la caisse d'épargne pour 1 200 000 euros. L'offre la plus avantageuse est celle du crédit agricole qui a proposé un taux à 0,85 % sur 20 ans pour les deux prêts contre 0,99 % par la caisse d'épargne ; la banque postale n'ayant pas fait d'offre.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

CCAS

Création et mise en place du CCAS. Deux agents vont être affectés au CCAS pour 6 h par semaine chacun. Le budget du CCAS sera proposé à 25 000 € hors frais de personnel pour 2021.

DECISIONS MODIFICATIVES

Il est nécessaire de basculer le poste de dépenses imprévues sur les comptes charges de personnels et charges à caractère général pour régularisation des écritures de fin d'année et paiement des dernières factures.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

RGPD ELUS

Suite à l'installation du nouveau conseil, il est nécessaire de procéder à une formation au RGPD des élus. Une proposition de date sera faite aux élus courant janvier 2021

TRAVAUX EN COURS

Rue du château : voirie terminée – falaise terminée – il reste le marquage au sol à réaliser d'ici fin de mois, la dépose des mats enedis et telecom en attente des disponibilités des opérateurs.

ZAC tranche 2 : la première tranche de la tranche 2 est terminée. Les travaux de vrd sont en cours pour les autres tranches.

DELEGATION DE SIGNATURE ET DE DECISION

Mr Pla demande à l'assemblée d'autoriser Mme Sadourny Gomez à décider et signer les décisions d'urbanisme concernant des projets présentés par Mr Pla, ce dernier ne pouvant les signer pour lui même.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

QUESTIONS DIVERSES

Projet éolien de Banyuls del Aspres et Brouilla

Mr le Maire est informé du projet d'éoliennes sur la commune de Banyuls dels Aspres et de Brouilla. La commune n'a pas encore été consultée officiellement sur ce projet. Mr Ortal demande une position de la commune contre ce projet. Mr le Maire assure une réponse en temps voulu, et confirme que la scot littoral sud auquel la commune est rattachée est opposé à tout projet d'éoliennes sur son territoire et s'y opposera lors de la consultation du scot.

Cinémaginaire :

Après la visite de la salle, les projections sont réalisables. La commune proposera donc 4 dates de projection en décembre les 21, 26, 28 et 29 décembre.

Une convention doit être signée pour décembre mais aussi pour l'année 2021 où la commune prévoit 3 projections de cinéma dans le mois sur une journée. Les enfants des écoles du village auront une projection gratuite offerte par la mairie avant le départ en vacances.

Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de voix

BMO :

le chemin de fer est en cours de préparation pour une distribution prévue avant les vacances .

Miellerie Collective d'Ortaffa

l'ouverture au public est prévue vers le 15 décembre prochain, à la condition que les apiculteurs aient reçus tous leurs équipements. La création d'une marque et d'un label est en attente de développement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

R.PLA

M.P.SADOURNY GOMEZ

M.BAIGES

J.BALLANEDA

A.GIRBAL

M.BARCELO

M.DIAZ

D.FIGUERES

L.KLEE

X.LOUGARRE

V.LEBRETON

Y.MORGEN

P.ORTAL

M.P.PINEAU

M.VERNAY